« Prix indignes » du vin de Bordeaux : tous autour de la table en réunion de crise

César Compadre, c.compadre@sudouest.fr



Le 6 décembre 2022, les vignerons défilaient dans les rues de Bordeaux. Depuis, la crise s'est encore propagée à travers la Gironde. - ARCHIVES C. C. / SUD OUEST

Lundi prochain, une réunion doit rassembler les acteurs de la filière viticole, des vignerons à la grande distribution en passant par le préfet et le CIVB.

Début d'une discussion très attendue autour des prix

Tout avait commencé par une grande manifestation dans les rues de Bordeaux le 6 décembre 2022, avec, accrochée aux tracteurs, la banderole « Un plan social pour la viticulture ». Puis des mesures d'arrachage et de distillation étaient mises en place pour donner des issues à des vignerons en difficulté. Ces dernières semaines, la tension est encore montée, avec des manifestations chez des négociants et des distributeurs accusés d'acheter et de vendre des bouteilles à des « prix indignes », sous les 2 euros.

Il fallait donc crever l'abcès et trouver des solutions. Initialement prévue fin mars, une réunion est prévue le lundi 8 avril. Autour de la table ? Le préfet, le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), les négociants et les courtiers, les acteurs de la distribution, les syndicats agricoles et le collectif Viti33.

Avant d'aborder les sujets qui fâchent, il faudra s'entendre sur la situation des marchés : si la crise est profonde, avec des ventes en berne et des trésoreries exsangues, certains indicateurs pourraient amener un peu d'espoir : distillation, arrachage et faible récolte en 2023 vont réduire les volumes disponibles. De quoi faire remonter les cours du vrac ?

Plus de contrats suivis

Les relations vignerons-négociants-distributeurs seront le gros morceau. D'abord avec la nécessité de développer des contrats suivis entre les deux premiers secteurs, comme cela se fait pour les marques Mouton Cadet ou Dourthe N° 1. Concrètement, les deux partenaires s'engagent sur plusieurs années, sur un volume et un prix d'achat en vrac correct. À condition, bien sûr, que la qualité du vin soit là. Des partenariats qui limiteraient les transactions au coup par coup, à des « cours à la casse ». Ensuite, en faisant mieux sur la promotion dans les grandes surfaces.

Les acteurs bordelais devraient être invités à occuper encore plus le terrain pour soutenir la marque Bordeaux.

La tension est montée autour des ventes de bouteilles à des « prix indignes », sous les 2 euros

Un prix plancher pour le vin?

Enfin, sur le fameux prix minimum ou prix plancher, évoqué par Emmanuel Macron lui-même au Salon de l'agriculture. Sachant qu'il paraît illusoire d'en fixer un, tant pour les transactions en vrac que pour les bouteilles d'entrée de gamme sur les linéaires. Ce serait une entente sur les prix et une entorse aux règles de base sur la libre concurrence. Comment Carrefour ou Leclerc pourraient-ils promettre « Je m'engage à ne pas vendre de bordeaux à moins de 3 euros » ?

C'est donc une mouture 4 de la loi Égalim qu'il faudra inventer. Le CIVB s'est porté volontaire pour y travailler. Comment construire un prix de base à appliquer sur un linéaire en partant d'un coût de production à la vigne afin que les vignerons gagnent leur vie et ne soient pas forcés de vendre à perte ? Et en prenant quels indicateurs ? Le préfet, comme cela est fait pour les fermages, pourra-t-il avancer des « prix indicatifs » ? Faut-il chercher de bons mécanismes du côté de la mise en place d'organisations de producteurs (OP), comme cela existe dans d'autres filières ?

On le voit, les questions sont aussi nombreuses que les attentes pour cette réunion à venir.

Publié le 04/04/2024 – Sud-Ouest – César Compadre